TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

COLLECTIVITE : Communauté de Communes de la Costa Verde
(1 seul tableau par grade au titre de l'année)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)
1	**CROS PIEZZOLI Nadège**	**Adjoint administratif territorial**	**01/09/2026**

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci *(article L522-23 du code général de la fonction publique) :*

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
05 AOUT 2026
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
05 AOUT 2026
Courrier arrivé
Gestion des carrières

A San Nicolao, le 21/07/2026

Le Président,

Marc-Antoine NICOLAI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE 20230 SAN NICOLAO